

 Badminton Club
CRIVE DE GIER



REGLEMENT PARTICULIER DU 32^{ème} TOURNOI DE L'EPIPHANIE (13 et 14 janvier 2018)

Le règlement particulier ci-dessous, complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Le juge-arbitre est **Fabrice CAILLET** (Juge Arbitre principal)

Le numéro d'autorisation du tournoi est « autorisation en cours »

I-MODALITE D'INSCRIPTION

Le tournoi est un **tournoi de double** « Sénior » ouvert à toutes les catégories d'âge de Minimes à V7 licenciés à la Fédération Française de Badminton classés dans les séries : NC à R5. En cas de déséquilibre des tableaux, les séries pourront être regroupées ou dissociées différemment afin de maintenir la phase de qualification en poules plutôt qu'en élimination directe.

Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité à 240 joueurs. La priorité étant donnée aux premiers inscrits dont le paiement par chèque aura été envoyé par voie postale au 23 Décembre (cachet de la poste faisant foi). Des joueurs supplémentaires pourront être acceptés au-delà des 240 prévus si leurs inscriptions sont compatibles avec la capacité d'accueil du tournoi.

La date limite d'inscription est fixée au 22 décembre 2017. Les inscriptions se feront exclusivement par mail à : tournois@bcrg.fr. Il est demandé de valider l'inscription en envoyant le règlement (chèque à l'ordre du BCRG) par voie postale à MERAANE Franck, 224 Chemin de la Picote 42320 CELLIEU.

Le montant de l'inscription est fixé à **15€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux**.

Toute participation au tournoi entraîne l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce présent règlement. Leurs décisions sont sans appel.

Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence, *il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale*.

Les têtes de série seront désignées à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort le **3 janvier 2018**.

 Badminton Club
CRIVE DE GIER



II-DEROULEMENT DU TOURNOI

Sauf autrement décidé par l'organisateur en concertation avec le juge-arbitre, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titres indicatifs et les matchs pourront être lancés avec un décalage d'au maximum une heure avant les horaires mentionnés sur l'échéancier.

Les Doubles se dérouleront le samedi avec demi-finales et finale le dimanche, les Doubles Mixtes commenceront le dimanche matin.

Les tableaux se composent d'une première phase en poule de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants selon le nombre d'inscrits dans chaque série.

Les organisateurs, en accord avec les juges-arbitres, se réservent le droit (à l'intérieur du cadre fédéral règlementaire), de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, associations de séries, tableaux à élimination directe).

Une cérémonie de remise des récompenses se déroulera immédiatement après la dernière finale de chaque jour.

III-DEROULEMENT DES MATCHS

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment remplie, immédiatement après la fin du match.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les juges-arbitres et ce quel que soit le niveau de la compétition.

A l'appel de leur match, les joueurs disposent de **3 minutes de d'échauffement**, test des volants inclus. Dans la mesure du possible un terrain d'échauffement sera mis à la disposition des joueurs.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné, équipé d'une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD et muni d'un nombre suffisant de volants, ainsi que de tous les éléments nécessaires à son match.

Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Babolat Grade 4**, pour TOUTES les séries (NC compris).

Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Toutefois, tout joueur pourra faire appel à tout moment au juge-arbitre. Si nécessaire, un arbitre (ou faisant office), pourra être désigné.

Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé trois fois.

 Badminton Club
RIVE DE GIER



Le temps de repos minimum auquel a droit chaque joueur entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes quelle que soit la discipline (de la fin du match précédent jusqu'à l'engagement du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

IV-AUTOUR DU TOURNOI

Tout joueur qui souhaite quitter la salle doit préalablement prévenir la table de marque et obtenir l'accord du juge-arbitre.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou autres incidents. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôleur.

V-FORFAITS

Le joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition à la commission régionale arbitrage : « Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37, Route du Vercors 38 500 SaintCassien » et/ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

En cas de forfait d'un(e) participant(e) ou d'une paire, il (elle) pourra être remplacé(e), dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premiers joueurs ou première paire inscrits sur la liste d'attente.

En cas de forfait d'un(e) joueur (joueuse) d'une paire, il doit nous spécifier si son (sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (joueuse) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ».

**LE COMITE D'ORGANISATION REMERCIE PAR AVANCE LES JOUEURS QUI, EN RESPECTANT CE
REGLEMENT, CONTRIBUERONT A LA REUSSITE DE CE TOURNOI.**

CAILLET Fabrice

Juge-Arbitre Principal